



DEAUVILLE YACHT CLUB

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN DE MATCH RACING

SELECTIVE à la FINALE de BASSIN MANCHE BASSIN MANCHE

Samedi 3 & Dimanche 4 février 2018

AVIS de COURSE

1 LIEU ET DATE

La Sélective à la Finale du Bassin MANCHE aura lieu à Deauville, le samedi 3 et le dimanche 4 février 2018.

2 ORGANISATEUR

Le Deauville Yacht Club, en accord avec la Fédération Française de Voile – Département Habitable.

3 GRADE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est proposée au grade 4 à World Sailing (WS). Ce grade est sous le contrôle consultatif du Match-Racing de WS. L'épreuve peut être re-gradée, s'il y a des raisons de le faire.

4 PROGRAMME

Ouverture du secrétariat de course à partir du samedi 3 février à 8h00, au DYC, quai de la Marine, 14800 Deauville.

Entraînements possibles le vendredi 2 février de 09h00 à 11h00 et de 12h00 à 14h00 (60 €/équipe)

Sauf excusé par l'organisateur, il est obligatoire pour les barreaux d'être présents à chacun des briefings quotidiens.

Samedi 03/02/2018	08h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC
	09h15	Briefing, tirage au sort et mise à disposition des bateaux
	10h00	Ouverture des portes
	10h45	Premier signal d'avertissement
	15h20	Retour à terre
	15h54	Fermeture des portes
Dimanche 04/02/2018	10h00	Briefing
	10h43	Ouverture des portes
	11h15	Premier signal d'avertissement
	16h10	Retour à terre
	16h35	Fermeture des portes
	17h00	Proclamation des résultats



DEAUVILLE YACHT CLUB

5 INSCRIPTION

La « Fiche de Demande d'Inscription » ci-jointe, est à adresser par courrier, posté **au plus tard le 20 janvier 2018**, à l'adresse suivante : DEAUVILLE YACHT CLUB - Quai de la Marine – 14800 DEAUVILLE **Tél : 02 31 88 38 18**.

Joindre les frais d'inscription **300 Euros** pour les 2 jours, en chèque à l'ordre du **DYC**. Toute fiche de **demande d'inscription non accompagnée du règlement** ne sera pas prise en compte.

Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle **WS 19.2**, et avoir un identifiant « **Sailor ID** » obtenu sur le site **WS.8 équipages au maximum**, seront admis à courir. **Si plus de 8 barreaux font parvenir une demande d'inscription**, la priorité sera donnée aux 4 meilleurs barreaux licenciés en Normandie, puis aux meilleurs barreaux licenciés du bassin Manche.

Les critères de départage des barreaux dans ces groupes, sont :

1°) le rang **WS** au 20/01/18 (consultable sur : http://www.sailing.org/rankings_table.php?)

2°) l'ordre d'arrivée des demandes d'inscriptions, (le cachet de la poste faisant foi).

Le Deauville Yacht Club confirmera leur inscription aux barreaux, le 25 Janvier 2018 au plus tard.

Pièces à présenter le 1^{er} jour de l'épreuve :

- La licence **FFV 2018** « Compétition » ou « Adhésion » ou « Pratique » ; dans les deux derniers cas, un certificat médical attestant la non contre-indication à la compétition à la voile devra être présenté.
- Un chèque de caution de **1 800 €** pour le bateau à l'ordre du **DYC**. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident, et devra être reconstitué à sa valeur initiale après chaque incident.
- Un chèque de caution de **50 €** pour le jeu de pavillon.
- Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription pour participer.

6 REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- Les Règles de Course pour Voiliers (RCV) 2017/2020 modifiées par l'annexe C (MR),
- Les prescriptions de la **FFV**,
- Le règlement pour l'accession au Championnat de France Open de Match Racing 2018,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course avec les avenants, et les règles d'utilisation pour les bateaux fournis.

Publicité :

- Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.3.2 du règlement **WS** s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la règle 79 des RCV 2017-2020 et à la catégorie C de l'article 20 du code de publicité de **WS**, à l'exception des voiles qui ne peuvent porter aucune publicité individuelle.
- L'Autorité Organisatrice se réserve le droit d'interdire les publicités en concurrence directe avec le ou les partenaires de l'épreuve.
- Les concurrents n'ont pas le droit de protester pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1).

Appel : Le droit d'appel est supprimé, après autorisation de la **FFV**, selon 70.4 (a) des RCV 2017-2020.



DEAUVILLE YACHT CLUB

7 VOILIERS

L'épreuve se court sur 6 " J80 ", (plus un " J80 " de rechange). Les bateaux seront fournis avec 1GV, 1 solent, 1 spinnaker.

Les éventuels dommages ou pertes sur ce matériel seront facturés aux concurrents. Aucune réclamation relative au matériel ne sera admise.

Seul le matériel remis par l'organisation pourra être utilisé sans aucune modification, exception faite pour les éléments suivants : laine à ferler, compas de relèvement, chronomètre, adhésif à voile, harnais de N°1, trousse à outils.

Les équipages pourront inspecter à tout moment les bateaux. Toute infraction pourra entraîner une disqualification ou une pénalisation.

8 EQUIPAGES

L'équipage (masculin, féminin ou mixte) doit être 3 minimum à 5 maximum pour un poids total de 350 kg maximum.

Tout changement d'équipier ou de barreur devra recevoir l'accord du Président du Comité de Course.

Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence

9 SYSTEME DE COURSE ET FORMULE DE CLASSEMENT

L'épreuve se court sous forme de Match Racing.

L'organisateur se réserve le droit de constituer des poules si les conditions ne permettent pas d'effectuer un Round Robin complet. Le classement s'effectuera par le ou les Round Robin conformément à l'annexe C des RCV 2017-2020.

10 PARCOURS

Le parcours est de type Match Racing (2 près – 2 vent arrière)

11 SELECTION

A l'issue de la finale, les 2 premiers équipages seront sélectionnés pour participer à la finale de bassin qui se déroulera à Léry-Poses les 17 et 18 février 2018. Si l'un des équipages est déjà qualifié ou ne peut se rendre à la finale, la ou les places qualificatives seront attribuées aux premiers équipages non qualifiés et candidats.

12 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. EN conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Eric LE BON

Tél : 06 79 18 87 90

Email : deauville.yacht.club@wanadoo.fr

Malko SZEKELY

Tél : 06 32 29 02 79

Email : malkoszekely@sfr.fr



DEAUVILLE YACHT CLUB

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN DE MATCH RACING

SELECTIVE à la FINALE du BASSIN MANCHE BASSIN MANCHE

Samedi 3 & Dimanche 4 février 2018

Nom du club représenté :

N° d'affiliation : **Ligue :**

Nom du Président :

Adresse du Club :

Tél : **Fax :** **Mail :**@.....

Coordonnées du Responsable de bord :

Nom / Prénom : **Mail :**@.....

Adresse :

Tél : **Fax :** **Mobile :**

Composition de l'équipage						
	Nom	Prénom	N° de licence	Club	Sailor ID WS	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier (si équipage exclusivement féminin)						

Frais d'inscription : 300.00 €

Caution : 1 800.00 €

Caution pavillon : 50.00 €